

RAPPORT N°20 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : RÉAFFECTATION D'UNE SUBVENTION

Madame la Vice -Présidente propose la réaffectation d'une subvention de 2 000 € qui avait été accordée en 2021 à l'association « Envie d'Auvergne », regroupant les internes des hôpitaux de la Région et mettant en avant les atouts de la région lors d'un voyage organisé. Du fait de l'épidémie de COVID, ce tour des différents territoires n'a pas pu avoir lieu. Valérie prunier propose de réaffecter cette somme aux associations La Brèche et Les Lococotiers qui ont reçu le label d'EVS (Espace de Vie sociale), afin d'impulser les actions qu'ils vont mettre en place pour un montant de 1 000 € à l'association « La Brèche » et pour un montant de 1 000 € à l'association « Les Lococotiers ».

Elle explique que la création des Espaces de Vie Sociaux est intervenue après la clôture des demandes de subvention aux associations. Le report de l'action Envie d'Auvergne est une opportunité de soutenir ces Espaces de Vie Sociale nouvellement créés.

En 2021, ces associations portaient les actions suivantes :

- ❖ LA BRECHE : Périmètre d'intervention : St Anthème, Viverols, Marsac en Livradois, Arlanc et plus généralement territoire CCALF
 - FA 1 : Projets des jeunes (16-30 ans) : Être à l'écoute des jeunes, de leurs besoins et de leurs difficultés, diffusion de l'information pour les jeunes via les lieux de convivialité et les réseaux sociaux – 334 € ;
 - FA 6 : Tout public et notamment les personnes accompagnées par les travailleurs sociaux : Un temps pour soi avec d'autres : Co construire des activités avec les participants pour faciliter les échanges – 333 € ;
 - FA 7 : Tout public et notamment les personnes accompagnées par les travailleurs sociaux : Aborder les difficultés intra-familiales – 333 €.

- ❖ LES LOCOCOTIERS : Périmètre d'intervention : Commune d'Ambert et plus généralement territoire CCALF.
3 actions :
 - Accueillir et être un lieu de rencontres inopinées en testant le concept de café associatif – 334 € ;
 - Permettre la mixité des publics par des ateliers hebdomadaires : de la médiation artistique pour les jeunes, valorisation de l'expérience des personnes âgées – 333 € ;
 - Préserver et diffuser des savoir-faire à faible technologie (couture, photo, réparation de vélo...) – 333 €.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser cette réaffectation de subvention aux associations La Brèche et les Lococotiers à hauteur de 1000 € chacune.

Délibération,

il vous est proposé :

- d'autoriser cette réaffectation de subvention aux associations « La Brèche » et « Les Lococotiers » à hauteur de 1 000€ chacune.
- de charger M. le Président de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.